



Place à l'éco-innovation en Brabant wallon !

Le Service de l'économie et du commerce

Le Centre Provincial de l'agriculture et de la ruralité (CPAR)

L'A.S.B.L. CAP Innove

Avec le soutien de la Fondation pour les Générations Futures

INTRODUCTION

Face aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux auxquels est confrontée notre société, le Brabant wallon est déterminé à concilier de façon équilibrée les réflexions, les orientations et les décisions d'aujourd'hui pour préserver les générations de demain, de manière à ce que chaque progrès puisse contribuer à relever les défis majeurs qui nous attendent, notamment concernant la lutte contre le réchauffement climatique, le déséquilibre des richesses, l'épuisement des ressources naturelles ou encore la préservation de la biodiversité.

Aux fins d'encourager des initiatives exemplatives au regard de ces thématiques, et par la même occasion, de sensibiliser et d'inciter les citoyens à adopter de bonnes pratiques, le Brabant wallon organise les « Trophées Incidences 2022 » ; un concours lié au développement durable à destination des entreprises, des agriculteurs, des associations, des particuliers, des porteurs de projet et des services publics du monde éducatif.

PRESENTATION

L'objectif du concours est de sensibiliser les acteurs économiques brabançons wallons aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux de la société actuelle. L'initiative s'inscrit dans une démarche de transition du Brabant wallon vers un modèle plus durable en favorisant l'éco-innovation.

QU'ENTEND-ON PAR «ECO-INNOVATION» ?

L'éco-innovation désigne *« toute forme d'innovation contribuant ou visant à réaliser des progrès vers la réalisation de l'objectif d'un développement durable grâce à une réduction des incidences sur l'environnement, à une meilleure résilience aux pressions environnementales ou à une utilisation plus efficace et plus responsable des ressources naturelles »*. (définition UE). De façon plus large, il s'agit d'« un processus dans lequel les considérations (environnementales, sociales et financières) sont intégrées dans les systèmes de l'entreprise (au sens large), depuis la génération d'idées jusqu'au développement et la commercialisation, et qui est appliqué aux produits, services et technologies, ainsi qu'aux nouveaux modèles d'entreprise et organisationnels ».

L'éco-innovation concerne donc tous les secteurs d'activité et intègre plusieurs concepts/produits tels que l'économie circulaire (ressources matérielles, immatérielles et énergétiques), l'économie collaborative, l'économie de la fonctionnalité, le management environnemental, les technologies vertes, l'agriculture 'innovante', le circuit-court, etc.

En conclusion :

- Vous êtes une **entreprise, une association, un agriculteur/trice, un service public ou éducatif, ou un porteur d'un projet** ?
- Vous êtes **installés en Brabant wallon**
- Vous **innovez de manière 'éco'** et/ou avez développé un produit/un service éco-innovant ?

➔ Ce concours est pour vous !

MODALITES PRATIQUES

CANDIDATURES

Les candidats ne peuvent introduire qu'un seul dossier par projet.

Néanmoins, un candidat peut introduire plusieurs dossiers, à chaque fois avec un projet différent.

La participation au concours est gratuite.

Les lauréats des éditions organisées antérieurement ne sont pas admis aux Trophées Incidences 2022.

Le concours comprend 5 catégories, distinguant le statut des candidats :

1) CATEGORIE 'ENTREPRISES'

Toute société enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) sous la forme d'une SA, SRL, SC, SNC, SCS, SCA, personne physique (hors celle disposant de codes NACEBEL spécifiques à l'activité agricole ainsi que les services publics) installée en Brabant wallon.

2) CATEGORIE 'SECTEUR ASSOCIATIF'

Toute société enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) sous la forme d'une ASBL, AISBL ou autre association (hors service public) installée en Brabant wallon.

3) CATEGORIE 'SECTEUR AGRICOLE'

Toute personne reconnue agriculteur à titre principal ou complémentaire et en personne physique ou morale, enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE), disposant de codes NACEBEL spécifiques à l'activité agricole (Section A) et installé en Brabant wallon.

4) CATEGORIE 'SECTEURS PUBLIC ET EDUCATIF'

Tout acteur, quelle que soit sa structure juridique (société, association), tel qu'une commune, un CPAS, une intercommunale, une école, etc. installé en Brabant wallon.

5) CATEGORIE 'PORTEURS DE PROJETS'

Cette catégorie regroupe les entrepreneurs en phase de lancement, porteurs de projet économique, porteurs de projet agricole ou les initiatives citoyennes.

Tout acteur, porteur d'un projet répondant aux critères d'éco-innovation, ne disposant pas ou pas encore de structure juridique lui permettant d'être classifié dans une des catégories mentionnées ci-dessus, installé en Brabant wallon.

Le service de l'économie et du commerce se réserve le droit de réorienter une candidature d'une catégorie vers une autre si cela s'avérait plus pertinent, et, le cas échéant, en informera le candidat concerné.

Le dossier, téléchargeable depuis la page web du concours, est à renvoyer pour le **31 janvier 2022** au plus tard :

Par courrier : Le Brabant wallon – Direction d’administration de l’économie et du développement territorial - Service de l’économie et du commerce – Place du Brabant wallon, 1 à 1300 Wavre

Par email : info@tropheesincidencesbw.be

Ou en ligne formulaire accessible depuis la page web du concours est à compléter avant le 31 janvier 2022 au plus tard -> <https://brabantwallon.be/bw/trophees-incidences>

L’équipe Incidences, dont les coordonnées se trouvent en fin de document, se tient à votre disposition pour vous aider à le compléter.

ELIGIBILITE

Les Trophées Incidences s’adressent :

- Aux entreprises ou associations ou exploitants agricoles ou services publics et éducatifs, ou porteurs de projet et initiatives citoyennes ;
- Installés en Brabant wallon ;
- Porteurs d’une initiative éco-innovante au sens de la définition donnée plus haut.

JURY D’EXPERTS

Les candidatures feront l’objet d’une analyse par 5 jurys (un par catégorie).

Par catégorie, 3 finalistes seront sélectionnés. Ensuite, un classement sera établi parmi ceux-ci.

Afin de protéger le travail des candidats, les membres des jurys seront soumis à un engagement de confidentialité.

PRIX JEUNES ET DU PUBLIC

Un jury composé d’étudiants désignera un lauréat, toutes catégories confondues, parmi les 15 finalistes retenus par le jury d’expert.

Le public désignera un lauréat, toutes catégories confondues, parmi les 15 finalistes retenus par le jury d’expert. Chaque citoyen pourra voter une seule fois. S’il est constaté ou soupçonné, un acte malveillant, telle une tricherie, les organisateurs se réservent le droit d’exclure le candidat pour le prix concerné.

PRIX ET TROPHEES

- Les 1^{er} Prix des catégories ‘Entreprises’, ‘Secteur Associatif’, ‘Secteur Agricole’, ‘Secteurs public et éducatif’ recevront un chèque de 3.000 € et un trophée ;
- Les 2^e Prix des catégories ‘Entreprises’, ‘Secteur Associatif’, ‘Secteur Agricole’, ‘Secteurs public et éducatif’ recevront un chèque de 2.000 € ;
- Les 3^e Prix des catégories ‘Entreprises’, ‘Secteur Associatif’, ‘Secteur Agricole’, ‘Secteurs public et éducatif’ recevront un chèque de 1.000 € ;

- Le 1^{er} Prix de la catégorie 'Porteurs de projets' recevra un accès direct à programme d'accompagnement accéléré en fonction des besoins spécifiques du candidat organisé par CAP Innove, et un trophée ;
- Les 2^e et 3^e Prix de la catégorie 'Porteurs de projets' recevront un encadrement par CAP Innove dans le cadre de leur création d'entreprise en fonction des besoins spécifiques des candidats
- Le 1^{er} Prix du jury étudiant recevra un chèque de 1.000 €.
- Le Prix du public recevra un chèque de 1.000 €.

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Le Brabant wallon s'engage envers les finalistes à :

- produire un clip vidéo (ou encadrer les candidats en vue d'une autoproduction)* et un texte présentant leur initiative ;
- diffuser le clip auprès du réseau de contacts dont elle dispose et auprès des médias.

* le contexte sanitaire définira le format de production

Chaque finaliste ou lauréat s'engage à collaborer avec le Brabant wallon pour valoriser sa sélection. Cela revient plus précisément à :

- être disponible pour les interviews (en présentiel ou en virtuel) et les prises d'images in situ destinées à la production du clip vidéo, mettre à disposition des photos/images vidéo existantes, etc. pour le clip ou la brochure de présentation ;
- participer à la cérémonie officielle de proclamation ou y déléguer un représentant ;
- faire connaître la sélection auprès de son réseau de contacts ;
- diffuser l'information auprès de ses contacts presse.

AGENDA

1/11/2021 Lancement de l'appel à candidatures

31/01/2022 Clôture de l'appel à candidatures

Début mars 2022 Jurys

Du 05/03 au 25/03/2022 Tournage des capsules vidéo

30/03/2022 Annonce des finalistes

30/03/2022 Lancement de la campagne de communication – Vote du public

14/06/2022 Cérémonie de remise des Trophées

PLUS D'INFOS ?

067 88 36 26

0472 26 13 18

info@tropheesincidencesbw.be